

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° VA-1302 CONCERNANT LA CRÉATION DE LA COMMISSION DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE D'AMOS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1302 concernant la création de la Commission de dynamisation du centre-ville d'Amos. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 5 novembre 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 5 novembre 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 5 novembre 2024

M^e Claudyne Maurice, greffière